

L'assemblée constitutive du 22 janvier 2022 s'est déroulée **Salle polyvalente, place de la république à Lablachère.**

Procès verbal de l'assemblée générale constitutive du 22 janvier 2022

Le 22 janvier 2022 à 10 heures, les fondateurs de l'association de Sauvegarde de l'église de Saint Julien de Lablachère et de son environnement proche, se sont réunis en assemblée générale constitutive à la salle communale polyvalente, place de la République, 07230 Lablachère.

Sont présents :

- Catherine BASTIDE, 570 chemin de Brujas, 07230 Lablachère
- Geneviève BROUSSE, Charoussat, 1514 chemin de Drôme la Romaine, 07230 Lablachère
- Jean DURIEU, 7 impasse du Buisson, 07200 Saint Alban
- Jean Paul GIROUD, 501 a route des Fumades, 07260 Joyeuse
- Marie Jenny KAPLAN, 1231 chemin du Rieu, 07230 Lablachère
- François LEBOURGEOIS, 462 chemin du Paillet, 07230 Lablachère
- Jacqueline MARGOU, chemin de l'Eglise, 07230 Lablachère
- Sylvain MARGOU, chemin de l'Eglise, 07230 Lablachère
- Jean Marc MOUTET, Notre Dame, 07230 Lablachère
- Alain ROCHE, 1195 Fontgraze, 07230 Lablachère
- Cécile ROCHE, 1200 Fontgraze, 07230 Lablachère
- Simone ROCHE, 1168 Fontgraze, 07230 Lablachère
- Lucas WILKOSZ, chemin de La ramée, 07230 Lablachère
- Jean Pierre WILLOT, Chassagnes 07140 Les Vans

L'assemblée générale désigne, parmi les personnes présentes, Sylvain MARGOU en qualité de Président de séance et Lucas WILKOSZ en qualité de Secrétaire de séance.

En préambule, le Président de séance met à la disposition des présents, le projet de statuts de l'association, qui avait déjà été joint à la convocation. Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le Président rappelle que ce projet de création de l'association a été initié par Lucas WILKOSZ, jeune Lycéens Lablachérois, passionné d'histoire, qui a pris l'initiative de sensibiliser certains futurs membres de l'association de la nécessité de préserver l'église Saint Julien et son environnement (place, calvaire, cure, croix de chemin, etc.), compte tenu des signes de dégradation de ce bâtiment.

Ensuite, il ouvre la discussion et un débat s'instaure entre les membres.

- Il est demandé qu'il soit précisé que l'association est sans but lucratif, apolitique et non confessionnelle.
- Qu'un règlement intérieur n'apparait pas comme un besoin immédiat.
- Que la dimension patrimoniale pour la commune soit rappelée et, qu'à cet égard, il semble hautement souhaitable qu'un membre du Conseil Municipal, chargé du Patrimoine, soit membre du conseil ou, à tout le moins, participe à son assemblée générale.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les délibérations suivantes :

1^{ère} délibération :

L'assemblée générale adopte à l'unanimité les statuts dont le projet lui a été soumis.

2^{ème} délibération :

L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de 1^{ers} membres du conseil :

- Monsieur Jean-Paul GIROUD
- Madame Marie Jenny KAPLAN
- Monsieur François LEBOURGEOIS
- Madame Jacqueline MARGOU
- Monsieur Sylvain MARGOU
- Monsieur Jean Marc MOUTET
- Madame Cécile ROCHE
- Monsieur Lucas WILKOSZ,

présents, qui acceptent.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

3^{ème} délibération :

Pouvoir est donné à Sylvain MARGOU et Lucas WILKOSZ, membres du conseil, pour procéder aux formalités de déclaration et de publication.